

PROCES VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
(Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales)
SEANCE du 11 Avril 2025

Nombre de conseillers : en exercice : 11 présents : 08 votants : 09

L'an deux mil vingt-cinq le onze avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de FRESSELINES, dûment convoqué, s'est réuni en **session ordinaire** à la Mairie de FRESSELINES, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude DUGENEST, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 04 Avril 2025

Présents : Mr DUGENEST Jean-Claude, Mme BRUNAUD Marion, Mr CZAPNIK Marc, Mr CHEVALLIER Bruno, Mr TALABAZA Christian, Mr CHAMBELLANT Nicolas, Mr PENOT Dominique, Mr PINET Franck

Absents excusés : Mme COLAS Chantal et Mr AUZANNE Didier

Absent non excusé : Mr ABIAN Vincent

Procuration : Mme Chantal COLAS a donné procuration à Mr Nicolas CHAMBELLANT

A été élu secrétaire de séance : Mr Nicolas CHAMBELLANT

ORDRE DU JOUR

- ❖ Désignation du secrétaire de séance
- ❖ Approbation du PV du 24 Mars 2025
- ❖ CFU (Compte Financier Unique)
- ❖ Affectation de résultat
- ❖ BP 2025
- ❖ VOTE TAUX
- ❖ Protection Sociale Complémentaire volet santé
- ❖
- ❖ Questions diverses
- ❖

1 – Approbation du PV en date du 24 Mars 2025

Le procès-verbal en date du 24 Mars 2025 est approuvé à l'unanimité

2 – Compte Financier Unique

Le Compte Financier Unique (CFU) est le document qui remplace le Compte de Gestion (établi par le comptable public) et le Compte Administratif (établi par l'ordonnateur).

Le résultat de l'exercice 2024 est :

En fonctionnement excédentaire en recettes : 45 886.00 €, dépenses : 539 360.16 €.

En investissement, il est déficitaire en recettes : 171 060.34 € et excédentaire en dépenses : 176 989.52 €

L'ensemble de ces données ont fait l'objet d'une communication en conseil municipal lors de la séance du 24 mars 2025.

Le CFU est soumis au vote du conseil municipal par Madame Marion BRUNAUD désignée pour ce faire comme Présidente de séance.

Il est adopté à l'unanimité.

3- Affectation de résultat :

| | |
|--|------------|
| Excédent de fonctionnement au 31.12.2023 | 458 056.33 |
| Excédent d'investissement au 31.12.2023 | 134 419.11 |

Investissement au 31.12.2024

| | |
|---|-------------|
| Recettes | 44 779.15 |
| Dépenses | -244 919.33 |
| Excédent investissement cumulé 2023 (001) | 134 419.11 |
| Total recettes | 179 198.26 |
| Résultat (D001) | -65 721.07 |

Reste à réaliser au 31.12.2024

| | |
|---------------------------|------------|
| Recettes d'investissement | 126 982.82 |
| Dépenses d'investissement | 55 332.57 |
| Excédent | 71 650.25 |

Fonctionnement au 31.12.2024

| | |
|-------------------------------------|------------|
| Recettes | 688 445.00 |
| Dépenses | 561 255.17 |
| Excédent | 127 189.83 |
| Excédent capitalisé | 458 056.33 |
| Excédent cumulé au 31.12.2024 (002) | 585 246.16 |

Monsieur le Maire propose de maintenir en section de fonctionnement l'excédent cumulé de 585 246.16 € (002) au BP 2025.

4 – Budget Primitif 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2312-1 relatif à l'adoption du budget communal,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 11 Avril 2024 portant approbation du compte administratif se rattachant à l'exercice budgétaire 2024,

Monsieur le Maire soumet à l'examen du Conseil municipal les documents détaillés de présentation du budget primitif pour l'exercice 2025 et justifie ses propositions.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2025 ainsi présenté qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

| | |
|----------------|----------------|
| Fonctionnement | 1 250 348.16 € |
| Investissement | 447 934.86 € |

5 – Vote des taux

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation est de nouveau voté à compter de 2025. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux à leur niveau de 2024.

| | |
|---|---------|
| taxe foncière sur les propriétés bâties | 36.16 % |
| taxe foncière sur les propriétés non bâties | 63.90 % |
| taxe d'habitation | 8.18 % |

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité de fixer les taux Communaux pour l'année 2025 comme indiqués ci-dessus.

6 – Protection Sociale Complémentaire Santé

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Centre de Gestion de la Creuse concernant la protection sociale complémentaire santé pour les agents communaux avec l'obligation de participation financière de la part de la commune à compter du 01 janvier 2026.

Le Conseil Municipal donne son accord de principe pour que la commune adhère au contrat qui sera proposé par le Centre de Gestion.

7 – Questions diverses

1) Enedis (travaux d'enfouissement des lignes sur Les Forges et l'Eté): Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la mise en service sera retardée à cause d'un problème de livraison d'un transformateur. Elle est prévue fin octobre 2025 sauf pour Puy Landon (juillet).

La voie communale desservant Chantmillan a été endommagée par les travaux de mise en souterrain du réseau moyenne tension. La réparation à la charge de l'entreprise sera effectuée par Evolis (information donnée à la réunion du 08/04/2025).

Arrivée de Mme COLAS Chantal à la réunion à 19 h 40.

2) Pont de Tenèze : Monsieur le Maire fait part du compte rendu de la réunion avec le Conseil Départemental au sujet de la réparation du Pont de Tenèze. La reconstruction du pont est envisagée par le Conseil Départemental. Les études préliminaires vont se poursuivre pendant plus d'un an. L'ouvrage ne pourra être reconstruit avant 2029 – 2030.

3) Subvention DETR pour le revêtement des routes accordée à hauteur de 68 901.36 €

4) Monsieur le Maire propose au conseil municipal de ne pas augmenter le loyer du salon de coiffure. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

5) A l'occasion des 100 ans de Mme Simone Charpentier placée à l'EPHAD de Dun Le Palestel quelques membres du conseil municipal vont l'entourer pour fêter son anniversaire.

6) Assainissement : une consultation de bureau d'études va être lancée

7) Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du compte rendu de la réunion avec la DREAL au sujet des cônes de vision.

8) Monsieur Franck PINET demande l'installation de tuyaux d'évacuation au dépôt de Champroy si celui-ci doit être maintenu en service. Après discussion, le Conseil opte pour la fermeture.

La séance est levée à 20 h 00
Secrétaire de Séance
Mr Nicolas CHAMBELLANT.

Le Maire,
DUGENEST Jean-Claude

